

Règlement intérieur des activités de loisirs et des clubs seniors

Inscription obligatoire

Dossier complet à déposer

- Dans les Maisons des Solidarités**
 - sur place aux dates indiquées pour le dossier et la création de la carte d'auditeur de l'UPP
- Dans les clubs seniors**
 - sur place pour créer la carte d'adhérent
 - sur place ou par téléphone pour s'inscrire aux activités

Conditions :

- Confirmation selon les places disponibles
- Signaler les besoins particuliers à l'inscription

Qui peut participer ?

Personnes résidant à Paris :

- depuis 3 ans (sauf exception)
- 65 ans et plus
- 60-64 ans en cas d'invalidité

Dans les clubs seniors

et l'Université Permanente de Paris (UPP) :

- à partir de 55 ans (selon conditions)

Adultes en situation de handicap

- 20 ans et plus
- accompagnateurs adultes possible (selon conditions)

Horaires & règles

Maisons des Solidarités (MDS)

Ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Dans les clubs seniors

Ouverts du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Consignes à respecter :

- être ponctuel, calme, respectueux
- prévenir en cas d'absence
- avoir son justificatif d'inscription

Annulation & désistement

Activités payantes

- + de 15 jours avant
 - remboursement automatique
- de 15 jours
 - remboursement avec justificatif uniquement

Activités gratuites

Prévenir au moins 7 jours avant
Si désistements répétés

- moins de priorité à l'avenir

Annulation par le CASVP

(Météo, transport, imprévu...) Report ou remboursement

Tarifs & paiement

Tarif des activités :

- la majorité des activités sont gratuites
- certaines activités sont payantes, avec un tarif adapté aux revenus.
- tarif réduit pour les accompagnateurs

Moyens de paiement :

- carte bancaire, chèque, chèques-vacances, espèces (maximum 300 €)
- **par courrier** : chèque accompagné des justificatifs

Temps de restauration (repas, goûter, collation)

Alcool :

- pour les activités avec repas, consommation modérée uniquement pendant le repas
- interdit dans les clubs

Menu (végétarien ou non) :

- choisi à l'inscription
- non modifiable sur place

Dans les clubs seniors :

- pas de cuisine
- préparation maison non autorisée

Sécurité & responsabilités

Avoir sur soi :

- pièce d'identité,
- carte vitale,
- ordonnances en cours

Éviter les objets de valeur

- Le CASVP n'est pas responsable des pertes ou vols

→ assurance responsabilité civile obligatoire

- premiers soins assurés sur place
- décharge à signer en cas de refus de secours ou départ anticipé

Données (RGPD) & droit à l'image

Données protégées
Vous pouvez refuser l'utilisation de votre image

Sanctions possibles

Sont interdits :

- violence, insultes, vols, vandalisme
- manque de respect, propos déplacés, ivresse, comportements inadaptés

Sanctions :

- rappel à l'ordre
- avertissement écrit
- exclusion temporaire (3 mois à 3 ans)
- dépôt de plainte si nécessaire

Réclamation

Dans la Maison des Solidarités la plus proche de chez vous

Si besoin :

Médiateur de la Ville de Paris
1 place Baudoyer
75004 Paris
www.mediation.paris.fr

Règlement complet

Disponible sur paris.fr



Il peut également être consulté ou imprimé sur demande auprès de la MDS ou des clubs seniors